

## Procès-verbal de la séance du 4 juillet 2016

<p><u>Nombre de conseillers</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• en exercice : 19</li> <li>• présents : 15</li> <li>• votants : 19</li> </ul>	<p>L'an deux mil seize, le quatre juillet à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Plonévez-Porzay, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Paul DIVANAC'H, Maire.</p> <p><u>Présents</u> : Paul DIVANAC'H, Michel POULIQUEN, Sylviane PENNANEACH, Pascal BODENAN, Alain PENNOBER, Véronique LEBON, Jeanne HASCOET, Régine GERARDI, Marc MARCHADOUR, Annie LE BERRE, David MARCHAL, Fabienne LE BLEIS, Pascale FLOCH'LAY et Anthony L'HOURS.</p>
<p><u>Date de convocation</u> 28 juin 2016</p>	<p><u>Absent excusé</u> : Annick KERIVEL qui a donné procuration à Sylviane PENNANEACH, Béatrice LE BIHAN qui a donné procuration à Pascal BODENAN, Jacques LE PAGE qui a donné procuration à Alain PENNOBER, Jean-René LE DONGE qui a donné procuration à Pascale FLOCH'LAY.</p> <p><u>Elue secrétaire de séance</u> : Anthony L'HOURS</p>

Assistait également à la réunion Guillaume KHA, secrétaire général de mairie.

### ORDRE DU JOUR :

N° délibération	Objet de la délibération
D-2016-36	<b>1. Conseil municipal</b> : composition des commissions municipales
D-2016-37	<b>2. Commande publique</b> : attribution de l'accord-cadre à bons de commande pour le ramassage et le transport des algues vertes 2016-2019.
D-2016-38	<b>3. Intercommunalité</b> : schéma de mutualisation des services
D2016-39	<b>4. Initiation à la langue bretonne</b> : convention pour l'année 2016-2017
	<b>5. Affaires diverses</b>

20h00, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

L'assemblée, en début de séance, adopte le procès-verbal du conseil municipal précédent.

## **1. Conseil municipal : composition des commissions municipales – Délibération D2016-36**

L'article L 2121-22 du CGCT permet au conseil municipal de constituer des commissions d'instruction composées exclusivement de conseillers municipaux. Ces commissions municipales peuvent avoir un caractère permanent et sont, dans ce cas, constituées dès le début du mandat du conseil.

Dans les communes de plus de 1 000 habitants, les différentes commissions municipales doivent être composées de façon à respecter le principe de la représentation proportionnelle.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de constituer cinq commissions communales, chacune d'elles présidées par un Adjoint au maire, et d'en désigner les membres. Le Maire et les Adjoints sont membres de droit de ces commissions.

### **Commission des travaux :**

Michel POULIQUEN, Président, Pascal BODENAN, Alain PENNOBER, David DADEN, Jacques LE PAGE, Marc MARCHADOUR, David MARCHAL, Béatrice LE BIHAN, Jean-René LE DONGE, membres.

### **Commission Enfance, jeunesse, affaires scolaires et affaires sociales :**

Sylviane PENNANEAC'H, Présidente, Régine GERARDI, Annick KERIVEL, Annie LE BERRE, Fabienne LE BLEIS, Véronique LEBON, David MARCHAL, Pascale FLOCHLAY, Anthony L'HOURS membres.

### **Commission Urbanisme, développement durable et économie :**

Pascal BODENAN, Président, Michel POULIQUEN, Jeanne HASCOET, Annick KERIVEL, Véronique LEBON, Jacques LE PAGE, Marc MARCHADOUR, Béatrice LE BIHAN, Pascale FLOCHLAY, Jean-René LE DONGE, membres.

### **Commission Finances :**

Alain PENNOBER, Président, Michel POULIQUEN, Véronique LEBON, Jacques LE PAGE, Béatrice LE BIHAN, Anthony L'HOURS, membres.

### **Commission Cadre de vie et vie associative :**

Véronique LEBON, Présidente, Sylviane PENNANEAC'H, David DADEN, Régine GERARDI, Jeanne HASCOET, Annie LE BERRE, David MARCHAL, Pascale FLOCHLAY, membres.

\*\*\*\*\*

## **2. Commande publique : attribution de l'accord-cadre à bons de commande pour le ramassage et le transport des algues vertes 2016-2019. – Délibération D2016-37**

Monsieur le Maire présente au conseil l'analyse des offres relatives au ramassage et à l'évacuation des algues vertes. En procédure adaptée, le dossier se présente sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande d'une durée de quatre ans.

Après étude des offres, Monsieur le Maire propose de retenir l'offre de l'entreprise KERIVEL, Kervenargant, 29790 CONFORT-MEILARS, pour un montant de 25 836 € ttc suivant le détail estimatif.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité émet un avis favorable pour cette proposition.

\*\*\*\*\*

### 3. Intercommunalité : schéma de mutualisation des services – Délibération D2016-38

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de schéma de mutualisation des services mené par la communauté de communes.

En application de la loi, la communauté de communes du pays de Châteaulin et du Porzay a mené l'élaboration de son schéma de mutualisation des services, avec l'assistance du cabinet KPMG.

A l'issue des réunions de travail associant les élus des communes membres et des agents communaux, des orientations de mutualisation se sont dégagées. Un rapport définitif a été adressé le 13 juin 2016 à Monsieur le Maire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité émet un avis favorable le schéma de mutualisation des services annexé à la présente délibération.

\*\*\*\*\*

### 4. Initiation à la langue bretonne – convention pour l'année 2016-2017 Délibération n°D2016-39

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les élèves de l'école communale bénéficient de cours de breton depuis 2007 dans le cadre d'un conventionnement avec le conseil départemental. Une nouvelle convention est présentée au conseil municipal pour l'année 2016-2017.

Durant l'année 2016, le Département du Finistère élabore un schéma linguistique pluriannuel, dont l'adoption est prévue en octobre 2016. Dans l'attente de la nouvelle formulation de la politique départementale de soutien à la langue bretonne, il est proposé une nouvelle convention d'une durée d'un an. Les futures conventions relatives à l'initiation s'appuieront sur le schéma linguistique départemental.

Pour l'année scolaire 2016-2017, le coût total de ce programme est estimé à 3 600 € correspondant à 60 séances d'une heure pour deux classes. La participation communale prévue est d'environ 33 % soit 1 199,40 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve la présente convention et autorise le Maire à la signer.

\*\*\*\*\*

### 5. Affaires diverses :

- **Compteur Linky.** Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'Enedis n'a, à ce jour, pas répondu à la demande de moratoire sur le déploiement des compteurs. Par ailleurs, l'ANSES n'a pas rendu son étude sur l'exposition à ces compteurs.
- **Maison médicale.** Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une réunion de présentation de l'association des professionnels de santé du Porzay aura lieu dimanche 10 juillet 2016 à 11h.

Le Maire déclare la séance du conseil municipal levée à 20h53

La séance du conseil du 4 juillet 2016 comprend les délibérations D-2016-36 à D-2016-39.

Suivent les signatures :

Paul DIVANAC'H		Jacques LE PAGE	Absent
Michel POULIQUEN		Marc MARCHADOUR	
Sylviane PENNANEACH		Annie LE BERRE	
Pascal BODENAN		David MARCHAL	
Alain PENNOBER		Fabienne LE BLEIS	
Véronique LEBON		David DADEN	
Jeanne HASCOET		Jean-René LE DONGE	Absent
Annick KERIVEL	Absente	Pascale FLOCHLAY	
Régine GERARDI		Anthony L'HOUS	
Béatrice LE BIHAN	Absente		